de se montrer sceptiques. Il nous souvient à ce sujet de ce qui advint, dans des circonstances analogues, à la bonne ville de Nevers; on lui fit entendre à elle aussi que l'intérêt supérieur de la République et les exigences de la Défense nationale voulaient que la fonderie de canons de la marine fût transportée au loin, et on lui promit une compensation.

Les choses allèrent beaucoup plus loin que les promesses — car les compatriotes du général Thibaudin et de l'illustre sous-secrétaire d'Etat Cyprien Girerd ne semblaient pas disposés à se laisser faire — et une loi fut même votée qui instituait aux lieu et place de la fonderie de la marine une école de grosse chaudronnerie. Six ans se sont écoulés et les engagements pris jadis sous la foi du serment attendent d'être accomplis, comme la loi parfaitement existante votée par les Chambres et promulguée par le président de la République attend d'être exécutée. Soyons exact jusqu'au bout, pourtant : engagements et loi ne sont pas absolument restés lettre morte, car, depuis cinq années un concierge et sa famille — qui paraît terriblement nombreuse — se prélasse dans les immenses espaces et les magnifiques bâtiments de l'ex-fonderie.

Nous livrons cet exemple aux Douaisiens, dit la *Vraie France*.

* *

M. le sénateur Merlin, maire démissionnaire de Douai, vient d'adresser à M. Goblet, président du Conseil des ministres, une lettre dont nous détachons ce passage :

« Vous comprenez, Monsieur le Président du Conseil, que ce n'est ni une émotion superficielle et passagère ni un sentiment de mauvaise humeur plus ou moins justifié, qui peut produire un pareil effet; ce n'est pas la menace d'un simple préjudice matériel, quelque considérable qu'il soit, ni l'éventualité du départ d'une centaine de professeurs et d'étudiants, qui est de nature à causer, dans une ville de 30.000 âmes, un soulèvement d'opinion tel qu'on se trouve en présence de l'unanimité. Un sentiment plus élevé nous domine : nous protestons contre la mesure projetée, parce qu'elle tend à décapiter notre ville, à la faire déchoir du rang qu'elle occupe depuis des siècles, à rompre ses antiques et chères traditions qui en ont fait tout à la fois un centre d'études et la capitale intellectuelle du Nord. Elle considérera comme un véritable attentat à sa dignité le déplacement de ses Facultés et du siège Académique qui y est placé depuis qu'il existe des académies en France; et si jamais ce déplacement se réalise, ce sera pour elle, quoi que l'on fasse, une injure qu'elle ne pardonnera jamais.

Ce n'est certes pas la République qui profitera de cette campagne si malencontreusement ouverte sur cette question : vous n'ignorez pas, en effet, que les républicains du Nord ont besoin de toutes leurs forces pour lutter contre la réaction qui y est si puissamment organisée; vous savez que des élections sénatoriales importantes doivent s'y faire à brève échéance; vous savez, après l'échec du 25 janvier 1885 (élection Février), quel terrain nous avons à regagner pour retrouver la victoire, avec un corps électoral qui est le même et qui, dans certains de ses éléments, ne s'est modifié que dans le sens anti-républicain. Franchement, est-ce le moment de pousser à bout et de risquer de s'aliéner une population qui, jusqu'ici, a été dévouée à la République, et qui, dans cette lutte où sont engagés ses intérêts les plus chers, donne un exemple si peu commun de fermeté, de calme et de dignité.

NORD

Commencement de grève à Armentières. — Les ouvriers du tissage Dutilleul, à Armentières, se sont mis en grève jeudi soir, protestant contre la sévérité excessive de certains visiteurs de pièces qui, par leurs exigences, arrivent à diminuer les salaires des ouvriers de 1 fr. 50 et 2 fr. par pièce, soit une moyenne de 0 fr. 50 par journée de travail, et demandant le relèvement à onze heures au lieu de dix de la journée de travail.

M. Dutilleul, qui était à Paris pour affaires, rappelé par dépêche, est rentré à Armentières vendredi matin et a eu aussitôt une entrevue avec ses ouvriers. Il leur a fait comprendre que vu le calme des affaires, il ne lui était pas possible de porter à onze heures la journée de travail; il a ensuite promis que les visiteurs se montreraient à l'avenir *moins sévères*. Dans ces conditions, l'accord s'est fait et les ouvriers ont repris le travail à une heure.

Avesnes. — Voici les résultats des élections consulaires du 13 mai :

Inscrits : 812. — Votants : 324. — MM. Belin, président de la Société industrielle de Fourmies, 324 voix, élu; Victor Dubois, brasseur à Felleries, 323, élu; *Achille Carlier, négociant au Quesnoy, 322, élu*; Clavon, maître de verreries à Trélon, 322, élu; Arthur Pecquériaux, négociant en laines à Sains, 322, élu; Boussus, fabricant de tissus à Wignehies, 320, élu; Imbert, maître de verreries à Sars-Poteries, 320, élu; Henry Sculfort, fabricant d'outils à Maubeuge, 320, élu; Lesaffre, maître de forges à Ferrière-la-Grande, 319, élu; Paul Pecquériaux, filateur à Avesnelles, 319, élu; Alfred François, marbrier à Cousolre, 318, élu; Pigé père, banquier à Hautmont, 312 élu.

BELGIQUE

M. de Malander. — Une dépêche de Gand annonce que M. de Malander, par arrêt de la cour d'appel, vient d'être destitué de ses fonctions de notaire!

Interdiction de la manifestation socialiste de Braine-le-Comte. — Un télégramme de Braine-le-Comte annonce que l'échevin faisant fonctions de bourgmestre a décidé d'interdire la manifestation socialiste projetée pour aujourd'hui dimanche.

Mons. — La situation redevient critique dans les bassins houillers de Mons, du Centre et de Charleroi. Quelques charbonnages chôment depuis hier et l'on s'attend à ce que la grève, si elle ne devient pas général, prenne une extension considérable. Les troupes sont consignées depuis jeudi, dans les principales villes du pays.

Une singulière grève. — Une grève presque générale vient d'éclater aux Houdeng pour une singulière cause.

Il y a une quinzaine de jours, un libertin se mariait. Une autre jeune fille rassembla toutes les commères de son quartier et un charivari monstre fut organisé.

Les jours suivants, même répétition; tous ces gens s'amusaient. Mais dimanche, cela se gâta : la police voulut faire cesser le tapage, et elle dut procéder à l'arrestation de trois des plus turbulentes commères, qui furent amenées à Mons et écrouées à la maison de sûreté. Mercredi, après trois jours de détention, la chambre du conseil se refusa à confirmer leur mandat d'arrêt; mais M. Levy, procureur du Roi, s'est pourvu en appel. Ces femmes sont donc maintenues en prison et devront être conduites à Bruxelles pour comparaître devant la cour d'appel.

Cette affaire fait énormément de bruit dans le Centre. Maintenant ce sont les hommes qui s'en mêlent, une grande réunion a eu lieu hier, et il a été décidé qu'on ne travaillerait plus tant que les mères de famille arrêtées pour le charivari ne seraient pas rentrées à Houdeng.

Les bourgmestres des deux Houdeng sont venus aujourd'hui en référer au gouverneur et au procureur du roi.

Gand, 14 mai. — La grève des tisseurs est terminée. Un accord est intervenu entre patrons et ouvriers.

Audenaerde. — Rapsaet et Thieupont ont été définitivement proclamés candidats catholiques pour l'élection du 21. Les candidatures dissidentes disparaissent.

La question des langues. — Une décision intéressante vient d'être rendue par la cour de cassation. Il s'agissait de savoir si un testament dicté en flamand à un notaire, en présence de témoins, dont un ne connaît pas cette langue, et rédigé en français par le notaire, est valable.

La réponse de la cour suprême est affirmative. Il suffit, déclare l'arrêt, que le notaire comprenne les deux langues et fasse la lecture par translat du testament. La loi lui donne une mission de confiance que, — jusqu'à inscription de faux, — il est censé avoir fidèlement remplie.

En ce qui concerne les témoins, il n'est pas nécessaire qu'ils paissent se rendre compte du contenu du tertament : leur présence a pour seul but de constater l'existence des formalités extérieures du testament : qu'il a été dicté, que le testateur n'a pas subi de pression, était sain d'esprit, etc.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzette et un tiers de blé roux ou métaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.28 c. Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 31,0c. Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.34 c. Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 0,4,250; les deux pains, à 9.50c; les quatre pains, à 19.00; les huit pains, à 3 c. Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 11 mai 1887

Le Maire de Roubaix, J. LAGACHE.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 14 mai.* — Désiré Renaux, rue Franklin, cour Cornil, 4. — André Cateaux, rue de Lille, 47. — *Mariages du 14 mai.* — Jules Collier, 25 ans, domestique, rue de l'Epeule, cour Desroussaux, et Joséphine Leroux, 22 ans, peigneurante, fort Mulliez, 11. — Jules Vancenaeme, 30 ans, menuisier, rue Archimède, 68, et Maria Liagre, 30 ans, tailleuse, rue de la Basse-Masure, 34. — Jean Grignoli, 41 ans, surveillant, rue de Lille, 143, et Joséphine Deblauwe 25 ans, visiteuse de pièces, rue de Rohan, 7 — *Déclarations de décès du 14 mai.* — Sophie Lepers, 23 ans, piqueriere, rue des Longues-Haies, cour Dhondt. — Louis Leveugle, 50 ans, à l'Hospice Civil. — Antoine Ducornez, 21 jours, rue du Gros-Saule, 17 — Catherine Pollet, 77 ans, propriétaire, rue de Lille, 41.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 14 mai.* — Jeanne Leclercq, au Blanc-Seau. — Louis Delplart rue de Gand. — Gabriel Hus, au Pont de Neuville. — Blanche Senave, ruelle Pékin. — Jeanne Vandeputte, rue du Calvaire. — *Mariage.* — Eugène Lancry, 31 ans, ajusteur, et Clémence Lepers, 27 ans, journalière. — Edouard Cormorant, 24 ans, teinturier, et Virginie Vincent, 29 ans, soigneuse. — Edouard Lepers, 44 ans, tisserand, et Hortense Stobelier, 45 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 14.* — Paul Morel, 4 mois, rue du Tilleul. — Paul Dael, rue de la Tossée. — Marie Liacre, 16 ans 2 mois, bobineuse, rue de Gand. — Martial Planckaert, 71 ans, sans profession, rue de la Croix-Rouge. — Jean Vandamme, 51 ans 2 mois, sans profession, rue Verte. — Gustave Deruytter, 19 ans 7 mois, tailleur d'habits, Hospice général, rue d'Havré.

NEUVILLE-EN-FERRAIN — *Déclarations de naissances du 1er au 15 mai* — Prudence Delporte, au Bailly. — Germaine Lepers, au Risquons-Tout. — Albert Decocq, au Durmont. — Henri Hollaert, à la Vieille-Motte. Albert Grimonprez, au Bethléem.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille POLLET-POLLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine-Rosalie POLLET, veuve de M. Joseph POLLET, décédée à Roubaix, le 13 mai 1887, à l'âge de 77 ans et un mois, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 16 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 17 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 41.

Les amis et connaissances de la famille FROIDURE-CARDON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Julie-Marie-Joseph FROIDURE, décédée à Roubaix, le 12 mai 1887, à l'âge de 3 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 16 courant, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — *L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 215.*

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 16 mai 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie DESMAZURES, épouse de Monsieur Joseph LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 17 mars 1886, dans sa 59e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 16 mai 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Aline-Julienne LEROUGE, décédée à Roubaix, le 14 avril 1887, à l'âge de 15 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 16 mai 1887, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine DUHEM, veuve de M. Jean-François LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 13 avril 1887, dans sa soixante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 16 mai 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Angélique DE KEERSCHIETER (dit Legrain), épouse de M. Pierre DEVOS, décédée à Roubaix, le 3 avril 1887, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 16 mai 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie CATRIX, veuve de M. Antoine DEPRAETE, décédée à Roubaix, le 9 mai 1885, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Un ancien officier de la Commune. — Le sieur Joseph Cortès, ancien lieutenant-colonel de la commune, directeur du personnel et chef du mouvement au ministère de la guerre pendant l'époque insurrectionnelle, condamné à 15 ans de travaux forcés et déportable en 1880, vient d'échouer, après de nombreuses condamnations pour vol, devant la cour d'assises de l'Hérault, qui l'a condamné, sans circonstances atténuantes, à cinq ans de travaux forcés et à la relégation, pour divers vols qualifiés, commis dans les bureaux de la compagnie des mines de Graissessac à Montpellier.

Détail piquant : au moment où l'avocat-général allait prononcer son réquisitoire, Cortès s'est levé et, avec une crânerie, il s'est déclaré coupable d'un vol de numéraire commis dans un café de Montpellier, et pour lequel un sieur C... avait été condamné, par le tribunal correctionnel de cette ville, à six mois de prison, condamnation confirmée par arrêt de la cour, malgré les énergiques dénégations du sieur C...

La première femme qui fut décorée en France, officiellement, se nommait Mme Abicot de Ragis; sa nomination date de 1852. Avant elle, il n'y avait eu que des cantinières, qui avaient reçu la croix des mains de Napoléon Ier mais sans brevet officiel.

C'est pour avoir tué deux hommes que Mme Abicot de Ragis fut décorée. Il est vrai que ces hommes étaient des assassins, et qu'elle était en droit de légitime défense.

Mme Abicot de Ragis était la femme du maire de la petite ville d'Ozon. Or — bien qu'on ne fût pas en Corse — il existait entre la famille du maire et une autre famille du pays une rivalité qui allait jusqu'à la haine.

M. Abicot de Ragis possédait sur le compte de cette famille des documents que celle-ci jugeait compromettants pour elle, et dont elle avait peur qu'il fît quelque jour usage. Elle résolut de les lui enlever coûte que coûte, même au prix d'un crime, s'il le fallait.

Une nuit que le maire d'Ozon était en voyage et que sa femme se trouvait seule à la maison, elle entendit tout-à-coup, dans la pièce située au-dessous de celle où elle couchait, un remuement-ménage singulier. Elle prêta l'oreille : on fouillait assurément dans le cabinet de travail de son mari, et l'on remuait des cartons. En un instant, elle comprit ce qui se passait. On s'était introduit dans la maison et l'on cherchait les papiers en question.

Elle se vêtit à la hâte, prit un pistolet à deux coups, le chargea, et très courageusement descendit dans le bureau, qu'on était en train de dévaliser. Elle aperçut deux hommes occupés, à la lueur d'une lanterne, à retourner les papiers dans tous les sens. Aussitôt l'un d'entre eux, un gaillard solidement taillé, se précipita sur elle, un poignard à la main. Mais il n'eut pas le temps d'approcher : Mme Abicot de Ragis avait déchargé sur lui son pistolet et l'avait étendu mort à ses pieds.

Le compagnon de la victime ramassa vivement le poignard de son camarade et le plongea dans la poitrine de la malheureuse femme. Mme Abicot de Ragis eut cependant la force de décharger son arme pour la seconde fois, mais l'assassin put s'enfuir par une fenêtre donnant sur le jardin.

Mme de Ragis, incapable de se relever, passa une nuit pleine d'horreur à côté du cadavre de son assassin. Ce ne fut que lorsque le jour vint qu'on la trouva, couverte de sang, défaillante. Dans le jardin, on aperçut bientôt un second cadavre. Le meurtrier n'avait pas été manqué non plus et il avait dû tomber, au bout de quelques pas.

Mme Abicot de Ragis fut longtemps en danger; elle guérit cependant.

Louis-Napoléon se fit présenter cette femme courageuse et la décora.

CHOSES ET AUTRES

A la Halle :

Un peintre de nature morte marchande un homard à une de ces dames.

— Combien ce homard?

— Dix francs.

— C'est un peu cher. Est-il frais, au moins?

— Vous le voyez bien, puisqu'il est vivant.

— Qu'est-ce que cela prouve! Vous êtes bien vivante, vous!

* *

Entre Marseillais :

— Vous avez là un superbe chien!

— Certes.

— Est-ce qu'il sait rapporter?

— Je vous crois, mon bon : il me rapporte jusqu'aux cancans des voisins!

VARIÉTÉS

UN BIENFAIT N'EST JAMAIS PERDU

Le fait principal de ce court récit est vrai, bien qu'invraisemblable.

Par une fraîche soirée d'avril 184..., il faisait noir et le vent soufflait avec force sur une des grandes routes du département d... Un cabriolet de louage, conduit par un cocher somnolent et muni d'un voyageur, passait à un endroit du chemin qui, bordé d'un côté par un ravin profond aboutissant au talus, et de l'autre par un escarpement qui conduisait en pente douce jusqu'à une rivière torrentueuse, était particulièrement propice aux embuscades.

Nos deux hommes ne paraissaient guère se préoccuper des dangers de la situation, et c'est au moment où ils y pensaient le moins qu'ils furent assaillis subitement par quatre bandits bien armés.

L'attaque était sérieuse; le conducteur avait roulé, volontairement ou sous l'impulsion d'une forte poussée, dans le fossé du ravin où il se tenait coi, et le voyageur faisant mine de se défendre, avait reçu à l'avant-bras un coup de couteau, lorsqu'il fut sauvé par l'intervention inespérée d'un auxiliaire.

Tandis que le cocher venait reprendre son poste, le bourgeois, après avoir bandé sa blessure, serra la main de son libérateur, qui était un paysan de trente ans environ, et lui dit avec effusion :

— Jeune homme, vous m'avez certainement sauvé la vie, et je tiens à reconnaître ce service.

— Merci, monsieur : je n'ai fait que le devoir d'un bon citoyen, et d'ailleurs vous ne pouvez rien pour moi.

— Pardon, si j'insiste, mon courageux sauveur; mais vous paraissez pauvre et souffrant, vous n'avez pas de veste pour le froid qu'il fait, et votre visage est pâle. Prenez du moins ce peu d'or en attendant mieux.

— Je le veux bien, mais c'est pour un autre.

— Comment vous êtes-vous trouvé à point pour me secourir au moment où j'allais céder?

— Eh! mon Dieu, c'est bien simple : je suivais la route, j'ai entendu du bruit, j'ai pressé le pas; vous savez le reste.

— Oui, je sais que je vous dois la vie, et je voudrais pouvoir vous être utile.

— Il est peu probable que vous le puissiez mais qui sait? Voulez-vous me dire votre nom et votre profession?

Le bourgeois fronça le sourcil et garda le silence.

— Avez-vous entendu ma question? reprit le jeune homme.

— Permettez, répondit le voyageur, que je ne vous dise ma profession ni mon nom. Peut-être regretteriez vous de m'avoir rendu service? Mais, si vous ne pouvez venir réclamer mon aide, je puis toujours vous apporter la mienne. Dites-moi, jeune homme, votre nom et votre demeure.

Le jeune homme soupira, baissa la tête et garda la silence.

— M'avez-vous entendu? reprit le bourgeois.

— Oui, mon nom vous saurez ni ma demeure, ni mon nom. Peut-être rougiriez-vous de l'intérêt que vous me témoignez maintenant.

Les deux interlocuteurs échangèrent un dernier regard, à la lueur des lanternes du cabriolet, remis en état pendant leur colloque; le jeune homme suivit la route vers le nord, et le bourgeois continua du côté du midi.

Le surlendemain 24 mai, c'était presque un jour de fête dans la petite ville de C..., l'un des chefs-lieux de canton du département.

Dès huit heures du matin la foule encombrait le petit marché, connu dans le pays sous le nom de *place aux Moutons*. Il y avait des femmes, des enfants, des vieillards pêle-mêle. Des gamins étaient juchés sur les bornes, les parapets et jusque sur les auvents des boutiques. L'aristocratie du lieu se prélassait sur les bancs et sur les chaises de paille du café. Presque toutes les fenêtres étaient tapissées de têtes; quelques-unes pourtant restaient closes; mais un œil curieux eût pu distinguer, à travers les volets, les figures de quelques dames de la ville et même des environs.

Quel était la cause de cet empressement? Ce ne pouvaient être les exercices de ce singe qui donne au son d'un orgue de barbarie et autour duquel sont attroupés seulement quelques polissons.

Non. Regardez au milieu de la place : quatre gendarmes, une grande machine rouge, composée d'une échelle rouge, d'une plateforme rouge, entourée d'une balustrade rouge et surmontée de deux montants rouges, au bas desquels est une planche rouge, et au sommet un couteau reluisant. Près de la planche, une boîte longue de deux mètres est ouverte : au bout de la même planche est un panier. Une voiture stationne au bas de la machine.

Vous comprenez maintenant?

La foule attendait un supplice, l'échafaud attendait un condamné; la planche attendait un corps : le couteau du sang, le panier une tête, et la charrette un cadavre mutilé à emporter.

C'est pour cela qu'il y avait tant de monde sur la place aux Moutons du gros bourg de C...

UNE VIEILLE MARCHANDE DE SABOTS. — Que de public, bonne sainte Vierge! En voilà-t-il du peuple!

LE SACRISTAIN. — Ah dame! ça n'arrive pas tous les jours à C... C'est bon pour le chef-lieu, ousqu'on jouit de ces spectacles au moins une fois par an.

LA VIEILLE. — Ils sont heureux, au chef-lieu! Mais notre C..., c'est un vrai trou.

UN ENFANT. — Je peux pas voir, moi! Je veux voir, moi!

UN COLPORTEUR, *s'arrêtant auprès des deux interlocuteurs.* — Qué que c'est donc qui se passe?

LA VIEILLE. — Mais d'où venez-vous, mon brave homme, que vous ne savez pas la chose?

LE COLPORTEUR. — Eh je suis Limousin, et je passe là... en passant, moi!

LE SACRISTAIN. — C'est André Marcel qu'on va guillotiner.

LE COLPORTEUR. — Et qu'est ce qu'il a fait André Marcel?

LA VIEILLE. — Tiens, pardine! Il a tué sa mère! Rien que ça!

LE COLPORTEUR. — Ah! le scélérat.

LE SACRISTAIN. — Oui, c'est un grand scélérat, mais il n'est peut-être pas si criminel qu'il en a l'air.

L'ENFANT. — Je peux pas voir, moi. Je veux voir, moi!

LA VIEILLE. — Qué que vous dites? Il n'est peut-être pas si criminel. Je voudrais bien voir ça!

LE SACRISTAIN. — Ecoutez, madame Recurt, il faut être juste. Ce jeune homme était sage avant son forfait, et rangé comme une demoiselle; c'était doux, pas tapageur; ça n'aurait pas fait tort à quiconque.

LA VIEILLE. — Pour ça, c'est vrai!

LE SACRISTAIN. — Et puis, il aimait son père, fallait voir! Tout ce qu'il gagnait c'était pour lui; il se privait de tout pour ce brave homme. Et sa mère, donc! quoique ce fût une méchante femme, qui avait fait bien du mal à la famille, il la faisait respecter comme un bon fils.

LA VIEILLE. — Pour ça, c'est vrai.

LE SACRISTAIN. — Sa mère avait ruiné la maison et réduit le pauvre père au désespoir. Un matin, il y a de ça cinq mois, on venait de saisir leur mobilier, tout ce qui leur restait; et cela par la faute de la vieille qui avait tout bu et tout mangé.

L'ENFANT. — Je veux voir, moi; je vois pas moi!

LE SACRISTAIN. — Pour lors donc, on venait de saisir le mobilier; le vieux père, qui était infirme, sur un fauteuil, voulut faire des reproches à sa femme. Pour lors, la femme s'emporta et lui lança à la tête la cruche le malheureux en resta évanoui.

LA VIEILLE. — Ça, c'est vrai!

LE SACRISTAIN. — Pour lors, André rentrait de la chasse tout en colère; en voyant frapper son père, André se précipite; le coup de fusil part, et la mère tombe morte...

LE COLPORTEUR. — Cré coquin!

LE SACRISTAIN. — Pour lors, André alla se livrer lui-même à la gendarmerie. Il a eu beau dire que dans un mouvement de fureur, il s'était précipité sur sa mère pour l'empêcher de battre le vieux, mais sans vouloir la tuer, mais que le coup de fusil était parti je ne sais comment, ça n'a pas pris : on l'a tout de même condamné à mort, que ça s'exécute aujourd'hui.

UN CLERC D'HUISSIER. — Oui, l'arrêt a ordonné que l'exécution aurait lieu à C... pour l'exemple. Article 26 du Code. Comme c'est un parricide, il sera couvert d'un voile noir. Article 13 du Code... Je connais ça.

LE SACRISTAIN. — C'est tout de même bien affligeant car André Marcel était un bon sujet; c'est l'amour pour son père qui l'a perdu; et, quoiqu'il ne fût pas payé pour vouloir du bien à sa mère, je suis sûr qu'il n'a pas commis le coup volontairement. Il n'a fait que pleurer, le pauvre diable, depuis qu'il est en prison. Bien sûr il se serait tué sans les sermons de son vieux père, qui est un homme bien *religieux et qui est allé se retirer dans la* montagne par suite de cet événement, dont il en a quasiment perdu la tête. Ce pauvre vieillard avait juré à son fils de ne point se détruire, quand bien même il devrait mourir sur l'échafaud. « J'aime mieux, qu'il lui a dit, être le père d'un guillotiné que d'un suicidé. »

LA VIEILLE. — Ça, c'est encore vrai!

Malgré ces concessions de la marchande, la dispute allait recommencer entre elle et le sacristain, touchant le plus ou moins de scélératesse du condamné, lorsque intervint le greffier de la justice de paix. Cette autorité judicaire empruntait de la solennité du jour un poids et une gravité inusités.

Après avoir distribué ses civilités, il reprit la parole en ces termes :

— Vous ne savez pas la nouvelle? Pendant que vous êtes là, vous autres, à attendre le moment, vous ne vous doutez pas que la chose a failli ne pas avoir lieu.

LE SACRISTAIN. — Comment donc?

LE GREFFIER. — Je l'ai su à cause de l'exercice de mes fonctions.

LA VIEILLE. — Ah! contez-nous donc cela! ça va nous distraire en attendant.

LE GREFFIER. — André Marcel s'était évadé. On le conduisait sous bonne escorte, pour subir sa peine, lorsqu'arrivé sur la partie de la route qui longe la rivière, il a rompu ses liens, et c'est précipité dans l'eau. C'est un grand tour de force qu'il a fait là. Aussi soupçonne-t-on qu'un des gendarmes était de connivence avec André.

LE SACRISTAIN. — Et il s'est sauvé?

LE GREFFIER. — Il s'est sauvé. Soit qu'il ait gagné l'autre rive, pour s'enfoncer dans le ravin du bois, soit qu'il ait su se tenir caché dans l'eau, toujours est-il qu'on n'a pas pu le retrouver immédiatement. Bien certainement, il avait par là des complices qui ont favorisé son évasion. *(Se frottant les mains.)* Mais nous ferons une instruction là-dessus.

LA VIEILLE. — On l'a retrouvé pourtant?

LE GREFFIER. — Sans doute. Voici comment.

L'ENFANT. — Je vois pas, moi! Je veux voir moi!

LE GREFFIER. — Notre maréchal des logis, qui est un finot, a dit : « Je connais André. Puisqu'il s'est sauvé, il ne manquera pas d'aller voir son père à la montagne. » Et, dans cette prévision, le maréchal des logis a fait déguiser les gendarmes, qui ont monté la garde autour de la maison du vieux Marcel. Ça n'a pas manqué. Au matin, on a vu paraître André qu'on a saisi et appréhendé au corps. Il avait emporté, en se sauvant, les pistolets d'un gendarme, ce qui fortifie les soupçons de connivence, et on a trouvé sur lui une bourse bien garnie, qu'il a volée sans doute.

LE SACRISTAIN. — *Oh! pour ça, je vous assure* qu'André en est incapable.

LE GREFFIER. — Enfin, n'importe! *(Se frottant les mains.)* Nous aurions bien fait une instruction là-dessus; mais c'est inutile, attendu qu'André va subir la peine la plus forte qu'aient édictée nos lois.

LE CLERC D'HUISSIER. — Oui. Articles 7 et 12... je connais ça.

LE GREFFIER. — Les aides de l'exécuteur des hautes œuvres.

LA VIEILLE. — Les valets du bourreau, vous voulez dire...

LE GREFFIER — C'est la même chose... Les aides de l'exécuteur sont arrivés, depuis hier à midi, avec la machine. Quant à l'exécuteur des arrêts criminels...

LA VIEILLE. — Le bourreau voulez-vous dire?

LE GREFFIER. — C'est la même chose... Quant à l'exécuteur il n'est arrivé que fort avant dans la soirée, et quelque malade, mais ça n'empêchera pas de remplir son office. Il était à la toilette, où mes fonctions m'ont permis d'assister, mais comme il était souffrant, il l'a laissé faire par un aide. C'est un gros, doux de physionomie, avenant de manières... On ne devinerait jamais sa profession.

En ce moment, la foule s'émut. Le voici! le voici! criait-on de toutes parts.

Tous les yeux étaient braqués sur une petite charrette qui s'avançait lentement vers l'échafaud.

— Je vois pas, moi! Je veux voir, moi, criait toujours l'enfant.

Le colporteur le souleva dans ses bras et le plaça sur sa balle.

Le condamné descendit de la voiture. Sa tête était voilée. Son confesseur l'aida à monter sur la fatale échelle.

Un gros homme, vêtu de noir, l'y avait précédé.

Silence ému et solennel.

En un clin d'œil tout fut prêt... Le bourreau retira le voile qui couvrait la tête du condamné. Leurs regards se rencontrèrent et tous deux semblèrent pétrifiés.

— Lui!

— Vous!

— Cela ne dura que deux secondes.

L'exécuteur, hagard, s'affaisa plutôt qu'il ne se pencha sur le pilier rouge, et ce fut par un mouvement fébrile et convulsif qu'il fit jouer le fatal anneau.

Depuis ce jour, le bourreau resta en proie à une mélancolie noire et taciturne. Il s'était démis de ses fonctions dès le lendemain, et, quoique peu riche, il a servi régulièrement une pension de cinq cents francs au vieux père Marcel pendant les quatre ans que Dieu a laissés au brave homme pour pleurer son fils.

ALTAROCHE.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les chemins de fer militaires

Paris, 15 mai. — Le *Figaro* dit que les négociations pendantes entre les chemins de fer de l'Etat et le chemin de fer du génie vont aboutir prochainement à la section de la ligne de Chartres à Orléans au ministère de la guerre.

Cette ligne sera exploitée par un bataillon de chemin de fer.

M. Henri des Houx

Paris, 15 mai. — Suivant le *Gaulois*, M. Henri des Houx et ses collaborateurs abandonneraient la rédaction du *Constitutionnel*.

L'Autriche et l'Allemagne

Paris, 15 mai. — Suivant une dépêche adressée de Berlin à la *République française*, le prince de Bismarck et le comte Kalnoky se rencontreront cet été à Hissingen. L'entrevue serait le prélude d'une nouvelle rencontre des empereurs Guillaume et François-Joseph à Ischel.

En Bulgarie

Paris, 15 mai. — Une dépêche adressée de Bucharest au *Débats* dit que l'insurrection des paysans de Tirnois, a été écrasée par les troupes de la régente.

La répression a été sanglante.

Les paysans ont refusé cependant de payer les impôts; beaucoup se sont enfuis vers les montagnes.

L'Exposition de 1889

Paris, 15 mai. — Le *Gaulois* invite M. Lockroy à démissionner, son successeur devant éprouver moins de difficultés que lui à ajourner l'exposition.

GRAND CIRQUE PLÉGE (Hippodrome Roubaisien). — Aujourd'hui, dimanche 15 mai, 1887, spectacle attrayant, — A cette brillante représentation, toutes les attractions y prendront part. — Les exercices équestres, gymnastiques, acrobatiques et intermèdes comiques seront des mieux composés. — Cette brillante soirée sera terminée par : GRANDE CHASSE LOUIS XV, pantomime équestre en 7 tableaux, avec saute d'obstacles, course de haies, cascades, etc. Mise en scène par M. Plège, costumes d'après gravures authentiques confectionnés sous la direction de Mme Plège. — Deux grands ballets, réglés par Mme Gnecco, musique spéciale, avec accompagnement de trompes de chasse, arrangée par M. Scherer, chef d'orchestre. — Les Gladiateurs Romains combat réglé par Mme Gnecco, 1re danseuse, par le corps de ballet. — Les Papillons noir et blanc. — Mlle Marthe, écuyère. — La jolie charmeuse de pigeons. — M. Tomasso, royal-jockey. — M. Georges Perks, jongleur-équilibriste. — Mlle Georgina Aix, l'enfant prodige. — Les Bourbonnel. — Dimanche et jeudi à 3 h. 1/2 de l'après-midi, brillantes représentations, mêmes exercices que celles du soir, qui seront *terminés par la Chasse Louis XV.* — Lundi clôture irrévocable.

Prix des places : Loges, 4 r. — Fauteuils, 3 r. — Pourtour, 2 fr. — Première galerie, 1 fr. 25. — Deuxième galeries, 60 centimes.

Boulevard Gambetta. — Ouverture des bureaux à 7 h. 1/2. — Lever du rideau à 8 h. précises. — GRAND THÉATRE DES FAMILLES. — A la demande générale. — Samedi 14 et Dimanche 15 mai, représentations par la troupe de la FAMILLE DELHAYE. — Pour les dernières représentations et pour la première fois en cette ville : LES FARCES DES FRÈRES CASCARINO, grande et nouvelle pantomime en deux actes, avec ballets villageois, — Exercices nouveaux de gymnastique en tous genres. — Dimanche 15 mai, pour la clôture, matinée enfantine à trois heures. — Moitié prix à toutes places.

DUCASSE DE LA DUCQUENIE. — Etablissement des « Milles Colonnes, tenu par M. Ernest Depauw. — Dimanche 22 mai, à 3 heures précises, Grande course aux grenouilles, mise, 0,10 c., à quatre heures, ascension du ballon de la *Ducquenie, montée par des amateurs*, qui devront se faire inscrire à l'avance, à sept heures, grand bal champêtre, entrée, 0,50 c. — Lundi 23 mai, à 3 heures, établissement Bernard, Jeu de Boule à la platine, pour les dames, des pièces de ménage seront mises en jeu. « Aux Mille Colonnes », à 5 heures, Grande Course en sacs gratuite, médailles aux vainqueurs. A 8 heures, Grand Bal champêtre offert aux dames. — Jeudi 26 mai, à 3 heures, Grand Bal au vin, 0,50 c. d'entrée. A dix heures, pendant les trois, jours, grand Feu d'Artifice, feu de bengale. — Eclairage à